

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 AVRIL 2019

Vote du budget primitif 2019

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes, pour un montant de 1 118 755,62 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 802 984,97 €

Soit un budget global de 2 201 740,59 €

La municipalité veut maintenir chaque année des travaux de voirie pour conserver un réseau correct.

Suite à la mise en service du contournement du Puy (mise à 2x2 voies de la RN 88), la traversée des Baraques (située en porte d'entrée de l'agglomération ponote) sera réaménagée afin de faire ralentir la circulation, améliorer la visibilité, sécuriser les usagers de la voie et les piétons et donner une image plus accueillante.

Quelques subventions viendront réduire ces dépenses.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Les taux restent inchangés par rapport à ceux de l'année 2018, soit :

-taxe d'habitation : 6%

-taxe foncière (bâti) : 9,88 %

-taxe foncière (non bâti) : 51,19 %

Emprunt de 250 000 € au Crédit Agricole.

Un emprunt sera réalisé sur une durée de 12 ans à un taux de 0.86 % pour financer les divers travaux d'investissement. Celui-ci vient remplacer le prêt non-réalisé en 2018 et renégocié avec des meilleures conditions bancaires.

Personnel communal

Compte-tenu du faible effectif de la commune, il est proposé de fixer un ratio d'avancement à 100% afin de permettre aux agents concernés d'être promus à un grade supérieur.

5 agents peuvent ainsi bénéficier d'un avancement au grade supérieur.

Création d'un emploi d'adjoint technique territorial

Suite au départ prochain d'un agent de voirie à la retraite, il est proposé de créer un emploi au 01 juin pour permettre le remplacement de celui-ci et d'assurer un tuilage.

Fermeture d'une classe de l'école élémentaire

Monsieur le Maire confirme aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu le 28 mars 2019, un courrier de Monsieur le Directeur académique des services de l'Education Nationale de la Haute-Loire, lui notifiant la fermeture de la 4ème classe de l'école élémentaire assortie de la perte de décharge de direction (0.25 ETP).

Le Conseil Municipal regrette profondément d'avoir à subir la fermeture de 4ème classe de l'école élémentaire assortie de la perte de décharge de direction (0.25 ETP) et prend acte de cette décision.

De ce fait, une classe sera libérée dans le bâtiment scolaire situé au-dessus de la salle polyvalente.

Pour la rentrée 2019/2020, il est envisagé de transférer la classe maternelle grande section dans la salle de classe libérée par la fermeture. Ce transfert permettrait à la classe de grande section :

- d'être plus intégrée et moins isolée, de plain-pied avec la cour et dans une classe dont la peinture a été refaite en juillet 2018.
- de disposer d'un TBI, ce qui n'est pas le cas dans la salle actuelle.
- de se trouver ainsi à côté de la classe de CP et plus proche des 2 autres classes maternelles
- d'améliorer l'accueil et la sécurité des enfants.

Des petits travaux seront à prévoir en accord avec l'enseignante de maternelle. Ceux-ci viendront compléter les travaux de peinture programmés cet été dans 2 classes de l'école primaire ainsi que le bureau de la directrice.

Aide financière pour la classe de découverte pour un enfant scolarisée à l'extérieur de la commune

Une demande pour une aide au financement de la classe de découverte a été reçue en mairie. Il s'agit d'un enfant scolarisé à Coubron du fait de son domicile et qui ne peut bénéficier de la classe de découverte organisée au groupe scolaire Louis Pergaud. La participation de la commune sera égale à celle des enfants du groupe scolaire Louis Pergaud, soit 37 € pour le séjour de cet enfant en classe de découverte.

Décisions du Maire

Le droit de préemption n'a pas été exercé sur la vente des biens suivants : section AI 272 – rue du 19 mars 1962

Illiwap - SGEV

Le Syndicat de gestion des eaux du Velay dispose également de l'application Illiwap permettant de suivre toutes les événements concernant les coupures d'eau, travaux, fuites... sur la commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le jeudi 09 mai à 20 h 15